

## Les héritiers du roi de France vont recevoir leur héritage

Aujourd'hui le prétendant au trône de France est le Prince Jean IV d'Orléans, né en 1965, Duc de Vendôme , descendant de Louis Philippe ,dernier roi de France de 1830 à 1848. Ceci pour la majorité des royalistes.

Le prince Jacques et la princesse Hélène d'Orléans ont entamé une action en justice pour retrouver les biens légués par le <u>Comte de Paris</u>,



Là la Fondation Saint-Louis, reconnue d'utilité publique,

qui assure leur gestion.

Il y a le château d'Amboise, le Chapelle royale de Dreux & 70 dessins réalisés par Louis XIV à 7 ans. Le Roi-Soleil , encore gamin, avait en effet dessiné des châteaux entourés de remparts .Maitre Olivier Baratelli, l'avocat des deux héritiers, les estime à 50 millions d'euros.

D'apres Me Baratelli , le comte de Paris voulait disperser sa fortune pour ne rien laisser à ses 9 enfants : il avait une si haute idée de lui-même qu'il devait être le seul prétendant au trône de France .

Mais les héritiers réclament 75 % du patrimoine . Le conseil de la Fondation, de son côté estime que tout est légal. La Fondation St Louis se dit prête à restituer les biens mobiliers légués par le Comte de Paris en 1976. Mais elle estime que les chateaux n'ont gu'une valeur historique .

Le Tribunal de Grande Instance a tranché. Les héritiers ont obtenu gain de cause et vont récupérert vont récupérer les biens mobiliers .

Mais les chateaux et les chapelles vont rester à la fondation , donc à la France .

L'HISTOIRE :Les "légitimistes" qui n'ont pas accepté l'accession au trône de Louis-Philippe, désignent comme futur roi Louis XX de Bourbon,né en 1974), Duc d'Anjou,L' aîné des descendants mâles d'Hugues Capet est le descendant direct de Louis XIV